Image not found or type unknown

Regroupement familiale des etrangers

Par **siraghi**, le **02/07/2013** à **19:24**

juin 2011 je suis rentré en France avec visa concoure, après un an le 22/08/2012 je me suis mariée,et toute suite apès le mariage j'ai complété le dossier en déposant copie d'acte de mariage et livret de famille CIN de mon mari. après quelque jour j'ai reçu un OQTF
en a fait le recours malheureusement ils l'on refusé et je fait appel mais pas encor de réponse. alors ce que je voulais avoir s'ils accepte pas quelles sont les démarches a suivre et si en fait le regroupement familiale comment en le fait?

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés